

# LETTRÉ DU GROUPE James COMBIER DE LA LIBRE PENSÉE DE SAUMUR

James COMBIER - 1842-1917 - Libre-penseur et maire de Saumur

11 septembre 2006 - N° 26

Pour nous contacter : Douspis G.

- 3, Rue de la Motte 49730 VARENNES/Loire
- 02 41 51 73 79
- Georges.Douspis@wanadoo.fr

## QUELQUES BONNES NOUVELLES

Une fois n'est pas coutume, la presse nationale, en l'occurrence, l'honorable journal Le Monde<sup>1</sup>, vient de publier un article relativement correct en ce qui nous concerne. Le voici:

### La Libre Pensée dresse des « inventaires laïques »

La fédération nationale de la Libre Pensée a commencé à dresser « des inventaires laïques » en prévision de ses « Etats généraux de la laïcité », qui se tiendront à Paris le 9 décembre. Cette initiative est une référence implicite aux fameux inventaires de 1906, qui avaient accompagné la loi de séparation des Eglises et de l'Etat et par lesquels l'administration devait établir la liste des biens du clergé, en fouillant les lieux de culte et, au besoin, en ouvrant les tabernacles. Des incidents ayant opposé des fidèles catholiques aux forces de l'ordre, le ministre de l'Intérieur, Georges Clemenceau, avait suspendu la procédure, estimant que « la question de savoir si l'on comptera ou ne comptera pas les chanceliers dans une église ne vaut pas une vie humaine ».

Les inventaires dont il est cette fois question sont ceux « des fonds publics détournés au profit des religions, de leurs œuvres et de l'enseignement privé » et qui viendraient en violation de la loi de 1905, selon laquelle « la République ne reconnaît, ne subventionne ni ne subside aucun culte ».

La Libre Pensée a d'abord adressé, le 10 août, une lettre au ministre de l'Economie et des Finances, Thierry Breton, lui demandant de bien vouloir lui transmettre « le montant des frais de personnel d'enseignement des établissements confessionnels sous contrat » et « une évaluation des aides financières indirectes consenties aux cultes par le biais de mesures d'exonérations fiscales ».

Dans un deuxième temps, la Libre Pensée a demandé à ses sections locales de dresser la liste des

subventions versées au profit des cultes par les collectivités locales. Les premiers résultats de cette enquête ressemblent à un inventaire façon Jacques Prévert.

En Eure-et-Loir, le conseil général a versé, en 2006, 4 000 euros à la radio catholique Grand Ciel, 300 euros à l'association catholique Saint-Pierre de Chérisy, qui se donne pour but de « promouvoir, favoriser et améliorer, par tous les moyens dont elle dispose, l'action morale, sociale et bienfaitrice » auprès des jeunes. A Chartres, la mairie a versé 800 euros à l'association Jeanne d'Arc, 2 500 euros au Secours catholique contre 1 800 au Secours populaire. A Douarnenez, dans le Finistère, la municipalité a déboursé 3 300 euros, en 2005, pour l'arbre de Noël des écoles privées. A Paris, en 2005, la mairie a financé à hauteur de 424 842 euros les crèches du mouvement ultra-orthodoxe juif des Loubavitcha. A Marseille, la Ville a consacré près de 7 millions d'euros à la réfection de la basilique Notre-Dame de la Garde, qui appartient au diocèse.

La Libre Pensée ajoute à cette liste les 36,75 millions d'euros qui sont versés, dans les départements d'Alsace-Moselle non soumis à la loi de 1905, aux quatre cultes reconnus : catholique, luthérien, réformé et israélite. Enfin, la Libre Pensée s'insurge contre l'article 89 de la loi de décentralisation d'août 2004, qui oblige les communes à participer aux dépenses de fonctionnement des écoles privées d'autres communes lorsque des élèves résident sur leur territoire y sont scolarisés. ■

XAVIER TERMINIEN

Et ce n'est pas tout!

Le journal local, Le Courrier de l'Ouest du 30 août 06, consacre quelques colonnes à une autre bonne nouvelle: la révolte de nombreux maires de petites communes qui refusent de financer les écoles privées. Comme quoi, il ne faut pas désespérer!

EDUCATION

co - 30.08.06 .

## Ces maires qui refusent de financer l'école privée

A la veille de la rentrée, des dizaines de maires refusent de financer, comme l'impose la loi, des écoles privées de communes voisines. Ils parlent de privilège sans précédent au privé, et d'entorse à la laïcité.

Elon repart de la guerre des écoles. A l'approche de la rentrée, des dizaines de maires de petites communes refusent de participer aux dépenses de fonctionnement des écoles privées d'autres communes lorsque des élèves résident sur leur territoire y sont scolarisés. Selon l'article 89 de la loi de décentralisation d'août 2004, les communes doivent participer financièrement à la scolarité de ces élèves du privé, même si elles disposent d'une école publique (voire privée) pouvant les accueillir. Alors qu'ils peuvent refuser d'assumer les frais de scolarisation pour des enfants fréquentant, dans les mêmes conditions, des écoles pu-

bliques hors de leur commune, ils ne peuvent pas le faire pour le privé.

Contraire à l'école laïque

Des dizaines de conseils municipaux ont voté des délibérations demandant l'abrogation du texte qu'ils jugent contraire au fondement de l'école publique laïque et gratuite. Le maire de la petite commune de Saint-Paul-sur-Yenne (Savoie) dénonce « un privilège sans précédent consenti aux écoles privées ».

Le Comité national d'action laïque (Cnal) a déposé devant le Conseil d'Etat un recours contre la circulaire d'application du texte, signée en décembre 2005 par Gilles de Robien.

Ce qui nous inquiète le plus, c'est l'avenir de certaines écoles. En milieu rural, les maires de petites communes avaient la possibilité de faire obstruction au départ de leurs élèves vers des écoles d'autres com-



Didier Fouché, le maire de Soulltré, en Sarthe, a lancé une pétition qui a recueilli plusieurs centaines de signatures.

« Un privilège sans précédent consenti aux écoles privées ».

« Ce qui nous inquiète le plus, c'est l'avenir de certaines écoles. En milieu rural, les maires de petites communes avaient la possibilité de faire obstruction au départ de leurs élèves vers des écoles d'autres com-

munes. Avec cette circulaire, le maire n'aura plus de moyens de retenir l'enfant », explique le secrétaire général du Cnal Jean-Louis Blot.

Appel à la désobéissance

Les maires protestataires y voient une nouvelle entorse au principe de libre administration des communes. « On ne peut rien maîtriser en termes de dépenses », peste Gérard Pelletier, le président de l'Association des maires ruraux de France, qui a appelé les élus à ne pas payer. Dans le canton de Montfort-le-Gesnois (Sarthe), des maires ont fait leurs comptes. Au total, ce sont près de 40 000 euros que le maire du chef-lieu réclame à une dizaine de communes pour les élèves scolarisés à l'école Sainte-Adélaïde, avec des contributions allant de 400 à près de 13 000 euros selon les cas. A l'initiative du maire de Soulltré Didier Fouché, une pétition de soutien contre ce financement a recueilli plusieurs centaines de signatures.

L'enseignement catholique apaisant

A l'enseignement catholique, où un tiers des élèves, soit 300 000, sont scolarisés dans une autre commune que celle de leur résidence, on se veut apaisant. « Nous ne voulons rien renouer en termes de guerre scolaire », déclare Paul Malartre, le secrétaire général de l'enseignement catholique.

Des consignes ont été données pour que les écoles n'adressent pas directement les factures aux communes, pour voir les choses le plus sereinement possible.

Le Monde  
Mardi 5 septembre 2006

<sup>1</sup> Le monde 5 sept 2006

Enfin, et comme il ne faut pas faire la fine bouche en ces temps de vaches maigres, ne boudons pas notre plaisir, les lamentations de Ratzinger/Benoît XVI à Munich, ces derniers jours avaient quelque chose de réconfortant. Ce brave pape n'en peut plus, paraît-il, et supporte très mal ce que d'aucuns qualifient de "sécularisation des sociétés occidentales"<sup>2</sup>. Au cours de sa dernière homélie, il a pleuré abondamment sur "la faiblesse d'audition à l'égard de Dieu dont nous souffrons particulièrement en nos temps" et dénoncé une fois de plus "le mépris de Dieu", "le cynisme", "l'insulte au sacré" critiquant les sciences et les techniques qui élèvent "l'utilité au rang de critère suprême". Décidément, la condamnation de Galilée fait rêver ce cher homme! Seulement, le temps n'est plus où l'Eglise pouvait se permettre d'allumer des bûchers... Ratzinger doit se contenter d'appeler les hommes à "apprendre de nouveau la crainte de Dieu". Nostalgie!

Heureusement pour lui, quelques hommes politiques, sans doute eux aussi nostalgiques de ces temps bénits, volent à son secours. Tandis qu'à Paris le maire socialiste, B. Delanoé, inaugurerait une place au nom de Jean-Paul II, le très médiatique prédécesseur de Ratzinger, les édiles lyonnais, sous la houlette de leur socialiste de maire, G. Collomb, toute honte bue, toutes confessions et tendances politiques confondues (centristes, communistes, socialistes, UMP... et j'en passe!) se pressaient pour ouïr la messe du cardinal Barbarin. Il faut dire que cette cérémonie religieuse relève d'une très ancienne tradition (1643) dans la cité du primat des Gaules. Elle visait, paraît-il, à l'origine à "placer la ville sous la protection de la Vierge"<sup>3</sup>. Il s'agissait, alors, de se protéger de la peste; peut-être aujourd'hui la cérémonie a-t-elle les mêmes vertus en ce qui concerne le SIDA, le laïcisme, le mal de Naples, le scientisme ou la sécularisation des sociétés occidentales et autres maladies vénériuses?

Et, pour terminer, une dernière bonne nouvelle avant d'en venir au calendrier: le moulin républicain de Valmy a, enfin, été reconstruit! Après la tempête de 1999 qui avait mis à bas ce symbole de la grande révolution de 1789, la République (Vème du nom) avait refusé de fournir les moyens financiers pour sa remise en état. Il a fallu que se constitue une association pour réunir les sommes nécessaires à sa reconstruction.



C'est donc chose faite, et c'est une bonne chose!

## CALENDRIER

Le prochain bureau fédéral de la LP se tiendra le mercredi 20 septembre à 18H 35, à MURS-ERIGNE – 8, rue de la Tremblaye.

Notre réunion de rentrée se tiendra, comme d'habitude à Fontevraud le vendredi 22 septembre à 20H 30. Rendez-vous sur la place devant la caserne des pompiers à 20H 25!

Les Etats Généraux de la laïcité auront lieu à Paris en décembre 2006. (La date précise sera communiquée ultérieurement.)

---

<sup>2</sup> Le Monde 11 sept 2006

<sup>3</sup> Le Monde 8 sept 2006